

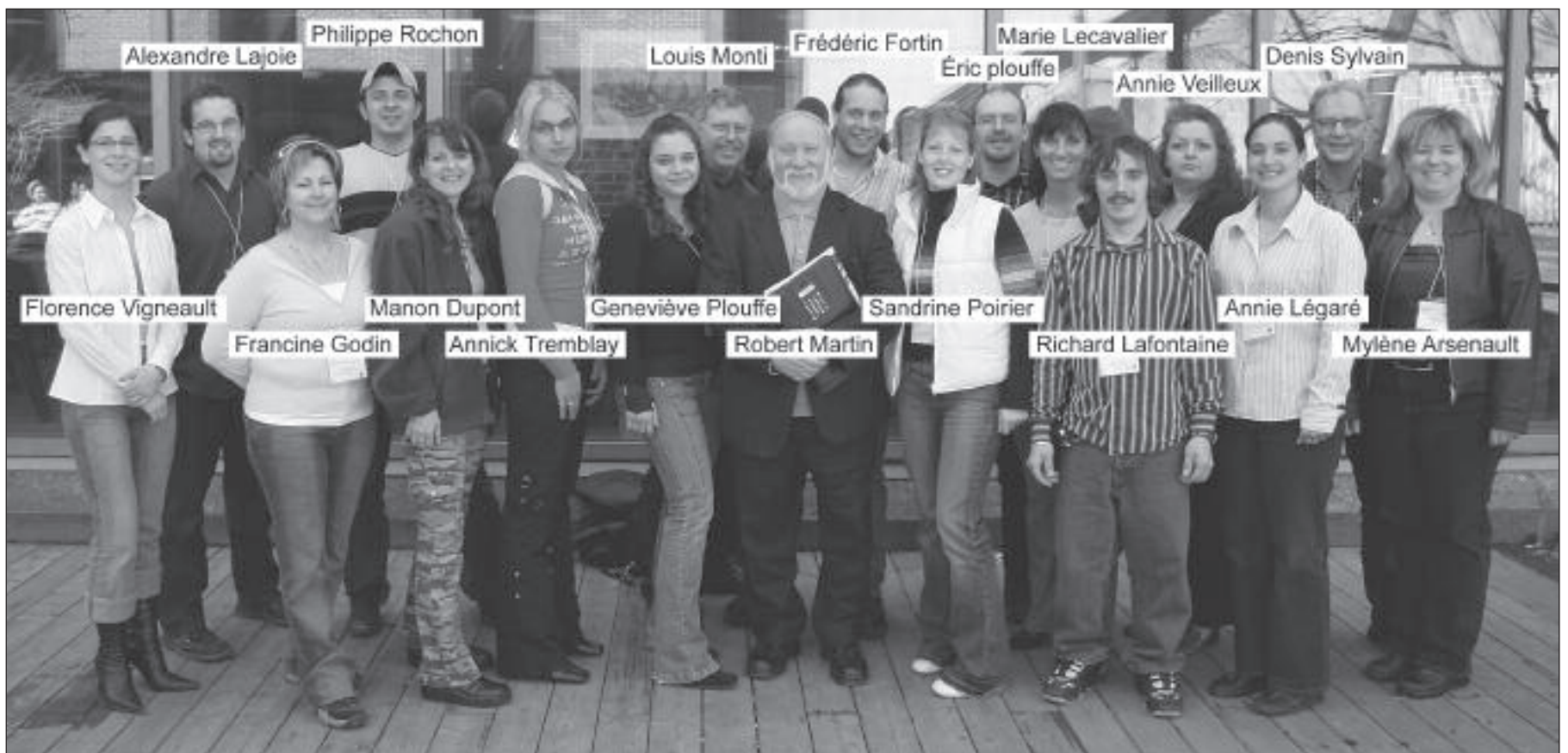
Le journal du MQAF



LE JOURNAL DU MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES ADULTES EN FORMATION

Le MQAF : Une nouvelle branche du Mouvement étudiant

Donner une voix et de l'influence aux quelque 350 000 adultes qui étudient dans un centre d'éducation des adultes, un centre de formation professionnelle, un cégep ou une université. Tel est l'objectif du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), qui a été fondé en avril 2005.



Le conseil d'administration 2006-2007 du Mouvement Québécois des adultes en formation. Un nouveau conseil sera élu au cours de l'assemblée générale, le 1^{er} avril.

Quand on pense au mouvement étudiant, il nous vient à l'esprit l'image de milliers de jeunes défilant dans les rues pour protester contre la hausse des frais de scolarité ou, comme au printemps de 2005, contre une réforme du régime de l'aide financière qui aurait eu pour effet d'accroître l'endettement des étudiants.

C'est cette capacité de mobiliser des milliers de personnes qui procure au mouvement étudiant une force que les pouvoirs politiques ne peuvent ignorer. D'ailleurs, la crise du printemps 2005 a été telle que le gouvernement du Québec a dû revenir sur sa décision de transformer en prêts une somme de 100 millions de dollars qui était jusque-là accordée en bourses. C'est aussi la perspective d'une levée de boucliers du mouvement étu-

diant qui a permis le maintien du gel des frais de scolarité à l'université au cours des 15 dernières années.

Là comme dans tous les mouvements sociaux, une idée évidente : chacun dans notre coin, nous ne pouvons rien changer, mais en nous regroupant, nous pouvons devenir une force. Compte tenu du nombre d'adultes engagés dans un programme de formation dans les établissements publics d'enseignement, un phénomène qui s'est amorcé il y a une quarantaine d'années, on devrait d'ailleurs s'étonner que ces étudiants et étudiantes aient tant tardé à se regrouper.

La principale originalité du MQAF, c'est de regrouper des étudiants et des étudiantes du secondaire général, du secondaire professionnel, du

cégep et de l'université. Au-delà des caractéristiques propres à chacun de ces groupes, on note un point commun : comment se fait-il que nous n'avons à peu près aucune occasion de dire ce que nous pensons de nos difficultés économiques, de nos études, du rythme d'apprentissage qu'on nous impose, de nos cours, de la pédagogie et des règles de vie dans nos établissements, toutes choses qui nous concernent directement? C'est cette perspective qui a mené à la création du MQAF.

Cette idée est visiblement partagée par plusieurs personnes et organismes si l'on en juge par la variété des appuis financiers dont a bénéficié le Colloque des adultes en formation qu'a organisé le MQAF au cours des quatre dernières années : l'Institut de

coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), la Commission canadienne pour l'UNESCO, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, la Commission scolaire de Montréal, la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

La philosophie de l'éducation des adultes que défend le MQAF comporte par ailleurs une parenté certaine avec les idées des spécialistes de l'éducation des adultes, notamment ceux du Conseil supérieur de l'éducation,

comme l'explique le texte intitulé *Des mesures pour remédier à l'iniquité dans l'accès à la formation*, en page 3 de ce numéro.

Enfin, si le MQAF se préoccupe en premier lieu des intérêts, des besoins et des points de vue des étudiants et des étudiantes adultes, c'est l'ensemble du système d'éducation des adultes qui bénéficiera à terme de l'existence d'un mouvement étudiant structuré. Et cela, pour la raison suivante : ce sont les adultes eux-mêmes qui sont les mieux placés pour identifier les failles du système d'éducation et indiquer aux pouvoirs publics comment y remédier.

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION

Le MQAF : une conséquence de la Politique d'éducation des adultes

La création du MQAF s'est effectuée dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, que le gouvernement du Québec a instituée dans le prolongement de la Politique d'éducation et de formation continue des adultes, mise en vigueur en 2002. La Semaine a pour objectif de promouvoir dans la population une culture d'éducation tout au long de la vie. Dans le monde, une quarantaine de pays organisent une telle semaine et ils sont encouragés en cela par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La première Semaine québécoise des adultes en formation a eu lieu en octobre 2002. À ce moment, le seul groupe organisé d'étudiants et d'étudiantes adultes était la FAEUQEP, une Fédération universitaire qui regroupe les associations étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, des hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du service d'éducation continue de l'Université McGill et de l'Université du Québec en Outaouais. La

FAEUQEP compte environ 17 000 membres.

Avec l'appui de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), à qui le gouvernement du Québec a confié la responsabilité et le budget de l'organisation de la Semaine, la FAEUQEP a participé à cette dernière en organisant le premier Colloque des adultes en formation. Il n'y avait pas de précédent à cette rencontre, à laquelle ont participé environ 200 étudiants et étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université, provenant de toutes les régions du Québec. Le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Sylvain Simard, a d'ailleurs prononcé une allocution à l'ouverture de l'événement.

Le succès du premier colloque a été tel que l'expérience s'est répétée dans les années suivantes. Dans leurs échanges, les participants ont identifié de nombreuses difficultés auxquelles ils font face pour réaliser leur projet d'études.

La Semaine québécoise des adultes en formation ayant été déplacée au printemps, le



C'est dans le cadre des colloques des adultes en formation qu'est né le MQAF.

deuxième colloque des adultes en formation s'est tenu en avril 2004. La vigueur des débats a témoigné encore une fois de l'ampleur des obstacles qui entravent les projets d'études des adultes. Un bureau de direction provisoire a reçu le mandat explicite de mettre la table pour la création du Mouvement québécois des adultes en formation.

L'assemblée générale de fondation du MQAF s'est déroulée le 3 avril 2005, à la deuxième journée du 3^e Colloque des adultes en formation. Les quelque 200 étudiants et étudiantes adultes présents ont adopté les Règlements généraux du Mouvement et son programme politique, qui est publié intégralement en pages 6 et 7

de ce numéro. Ils ont également élu un conseil d'administration de 18 membres. Ceux-ci étant élus pour un mandat d'un an, un nouveau conseil a été élu au 4^e Colloque, en avril 2006 et il y aura à nouveau des élections au 5^e Colloque, qui aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril 2007.

Une pétition pour appuyer trois revendications

Lancée l'an dernier, la pétition du Mouvement québécois des adultes en formation se poursuivra pendant encore un certain temps. Elle porte sur trois points du programme politique que l'assemblée générale a considérés comme prioritaires. Ces trois points sont les suivants :

1. Reconnaître à tous les adultes du Québec le droit à la formation de base, soit le secondaire V ou l'équivalent. Cette formation doit être gratuite et comporter un soutien financier suffisant pour favoriser la persévérance et la réussite des études.
2. Amender la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de façon à permettre la création d'associations accréditées d'étudiants adultes dans les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle et les cégeps.
3. Financer la création d'une ligne téléphonique 800, où les étudiants et les étudiantes adultes pourront obtenir conseil lorsqu'ils font face à des difficultés qui entravent ou compromettent leurs projets d'études.

Ce message est destiné au premier ministre, M. Jean Charest, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Michelle Courchesne, ainsi qu'au député de la circonscription où habite le signataire.

Au départ, la pétition a été lancée de façon traditionnelle, c'est-à-dire sur papier, et quelque 2 000 signatures ont ainsi été recueillies. La pétition s'est par la suite poursuivie en ligne sur le site www.mqaf.qc.ca (cliquer sur « Pétition »). Tous les étudiants et étudiantes adultes sont évidemment invités à la signer et à faire un commentaire aux autorités concernées, mais aussi tous les citoyens qui sont d'accord avec ces trois revendications.

www.mqaf.qc.ca

Des mesures pour remédier à l'iniquité dans l'accès à la formation

Ce sont les personnes les moins scolarisées et les plus pauvres qui devraient en principe participer davantage à des activités de formation. Or, c'est exactement le contraire qui se produit. Il s'agit là d'une iniquité qu'il importe de corriger par des mesures énergiques pour favoriser l'accès à la formation.

Telle est l'idée principale d'un avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a publié en avril 2006, sous le titre *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*. Le CSE est un organisme qui a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation.

C'est avec un très grand intérêt que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a accueilli l'avis du CSE. Plusieurs des 11 recommandations de cette étude effectuée par des experts

sont en effet très proches, voire analogues, à des points de notre programme politique, qui est publié intégralement en pages 6 et 7 de ce numéro. C'est particulièrement le cas des recommandations suivantes :

- L'appel au gouvernement du Québec à procéder à l'examen approfondi du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue ainsi qu'à l'établissement des conditions qui rendront ce droit effectif.

Cette question constitue l'une des trois priorités de la pétition qu'a lancée le MQAF, comme on peut le lire dans le texte de la page 2 intitulé *Une pétition pour appuyer trois revendications*.

- L'ouverture des enveloppes budgétaires « pour la formation générale au secondaire et la formation continue, à temps plein et à temps partiel, au collégial à des fins de qualification. Le Conseil recommande aussi d'assurer l'accessibilité de la

formation professionnelle à temps partiel au secondaire ».

Le point de vue du MQAF sur cette question est basé sur le simple bon sens : pour les personnes qui travaillent ou qui assument de lourdes responsabilités familiales, les études à temps partiel ne constituent pas un choix mais une nécessité.

- L'élargissement du champ d'application de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue ainsi que du plan d'action qui l'accompagne afin d'y associer concrètement les cégeps et les universités.

À ce jour, au nom de leur autonomie, les universités n'ont pas manifesté d'intérêt à s'associer à la politique d'éducation des adultes.

- La création, dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités, de « services d'accueil et d'accompagnement intégrant

une information, un bilan, la reconnaissance des acquis et des compétences, une orientation et un accompagnement » tout au long des études.

Ces services, estime le MQAF, sont indispensables pour favoriser la persévérance et la réussite des études.

- L'intensification des activités de formation et de perfectionnement du personnel des centres locaux d'emploi.

Là aussi il y a place à beaucoup d'amélioration, notamment sur le plan des relations avec la clientèle. Dans les colloques du MQAF, les témoignages d'adultes qui ont éprouvé des difficultés dans leurs relations avec le personnel des centres locaux d'emploi (CLE) ont été si nombreux qu'il est impossible de ne pas y donner foi.

- L'invitation au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) « de produire un avis sur

l'accessibilité à l'apprentissage tout au long de la vie, en privilégiant un premier objet d'analyse, soit le soutien financier à apporter aux personnes qui sont déjà arrivées à l'âge adulte et qui entreprennent une démarche de formation qualifiante ».

Il s'agit là d'un aspect fondamental, selon le MQAF, car les nombreux témoignages entendus dans les quatre premiers colloques des adultes en formation ont indiqué que c'est souvent le plus sérieux obstacle à la réussite des études.

Sous une forme ou sous une autre, il est probable que la plupart de ces points seront à nouveau discutés au cours du 5^e Colloque des adultes en formation et qu'ils inspireront des propositions que le MQAF souhaite inclure dans le nouveau Plan d'action de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue.

Une politique pour remédier à la sous-scolarisation

En 2001, selon le Conseil supérieur de l'éducation (CSE)¹, 1,3 million de Québécois et de Québécoises de 15 à 64 ans ne détenaient aucun diplôme. De ce nombre quelque 468 000 avaient complété moins de neuf années d'études. De plus, chez les 65 ans et plus, on dénombrait un demi million de personnes sans diplôme d'études secondaires.

C'est l'ampleur de ce déficit de scolarité de la population québécoise qui a constitué l'un des plus importants facteurs d'adoption, en 2002, de la Politique d'éducation et de formation continue des adultes. Cette politique comporte un plan d'action pour la période 2002-2007.

Les données du CSE sur la fréquentation scolaire des adultes indiquent par ailleurs que le Québec a beaucoup de chemin à faire pour relever le défi de la scolarisation des adultes. Pour l'année 2001-2002, on ne dénombrait en effet que 172 000 personnes

inscrites à des activités d'alphabétisation et de formation générale dans les centres d'éducation des adultes et 98 000 dans les centres de formation professionnelle. Au total, cette année-là, il y avait donc au Québec plus de un million de personnes de 15 à 64 ans sans diplôme qui, pour toutes sortes de raisons, n'avaient pas voulu ou n'avaient pu s'engager dans un parcours de formation pour obtenir un premier diplôme.

Comme on le sait, le lien entre le manque de formation de base et la pauvreté est solidement établi. Le plan d'ac-

tion de la politique d'éducation des adultes le rappelle d'ailleurs dans les termes suivants : « Ce sont plus de sept adultes sur dix prestataires de la sécurité du revenu ayant moins de 30 ans qui n'ont pas obtenu un diplôme d'études et terminé leur formation de base, cette proportion étant encore plus élevée au début de la vingtaine. »

Parmi les personnes particulièrement touchées, le plan d'action identifie les femmes monoparentales, qui ne peuvent guère aider leurs enfants à réussir leurs études, les femmes immigrantes, pour qui

la sous-scolarisation constitue un obstacle à l'intégration, ainsi que les femmes autochtones.

« Le déficit de formation de base est aussi présent chez les travailleuses et les travailleurs et a d'importantes conséquences négatives pour la main-d'œuvre et pour les entreprises québécoises. Le maintien et la stabilité en emploi et les performances des entreprises constituent en ce sens des enjeux de la formation de base », lit-on dans le plan d'action.

S'il est normal que la Politique d'éducation des adultes

s'intéresse d'abord aux personnes moins scolarisées, elle concerne aussi les étudiants adultes dans les cégeps et, dans une moindre mesure, ceux des universités.

Là aussi le Conseil supérieur de l'éducation constate des problèmes : « Des données de la Fédération des cégeps confirment la baisse de l'effectif en ce qui a trait à la formation continue donnant droit à des unités dans le réseau public collégial. De 68 658 étudiants à l'automne 1992, l'effectif est

(suite en page 4)

200 adultes à nouveau réunis pour le 5^e Colloque des adultes en formation

Le plan d'action accompagnant la Politique d'éducation des adultes et de formation continue a-t-il été réalisé? Plus important encore : ces initiatives gouvernementales ont-elles contribué à améliorer les conditions dans lesquelles les adultes effectuent leurs études?

Ce sont là les principales questions auxquelles seront invités à répondre les quelque 200 étudiants et étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université, provenant de toutes les régions du Québec, qui participeront au 5^e Colloque des adultes en formation. L'événement aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril, à l'Université de Montréal, dans le cadre de la

Semaine québécoise des adultes en formation.

Pour alimenter les discussions, les participants disposeront évidemment des principaux points du plan d'action, qu'ils pourront comparer avec deux autres documents : le programme politique que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a adopté au cours des dernières années (voir pages 6 et 7), mais aussi un avis que le Conseil supérieur de l'éducation a publié en avril dernier sous le titre *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*.

À partir de ces divers éléments, le colloque adoptera sans doute un certain nombre de propositions qui seront

transmises au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport ainsi qu'au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces deux ministères seront invités à intégrer ces propositions dans un nouveau plan d'action qui devrait normalement couvrir la période de 2007 à 2012.

Comme dans les précédents colloques, la journée du samedi sera principalement consacrée au travail en ateliers, où une vingtaine de personnes échangeront leurs points de vue sur les thèmes exposés ci-dessus. Si l'on se fie à l'expérience des années antérieures, ces échanges seront passionnés, car les étudiants adultes en ont long à dire sur les difficultés auxquelles ils font face dans leurs études. Ces discussions per-

mettront notamment d'évaluer dans quelle mesure le plan d'action a visé les bonnes cibles, c'est-à-dire celles qui favorisent la persévérance et la réussite des études.

Élection d'un conseil d'administration

La journée du dimanche sera consacrée à l'assemblée générale du MQAF, qui aura à adopter ou à rejeter les propositions issues des travaux en atelier et à prendre connaissance de l'état financier du Mouvement pour la dernière année. Le fait saillant de cette journée sera cependant l'élection d'un conseil d'administration de 18 membres. Il est à noter que toutes les personnes présentes ont le droit de poser leur candidature et que le mandat des élus est de un an.

Rappelons par ailleurs que c'est grâce à la collaboration des centres d'éducation des adultes, des centres de formation professionnelle et des cégeps que le MQAF est en mesure de susciter des inscriptions à son colloque annuel. Le Mouvement assume les dépenses de transport, d'hébergement et de repas des participants de l'extérieur de la région de Montréal. Dans les universités, ce sont les associations étudiantes d'adultes qui désignent leurs représentants et qui assument leurs dépenses.

Une politique pour remédier à la sous-scolarisation

(suite de la page 3)

passé à 27 022 à l'automne 2003, puis à 25 158 à l'automne 2004, ce dernier chiffre étant toutefois préliminaire.» La fréquentation de ce type de formation dans le réseau public affiche donc une baisse de 43 500 étudiants en 12 ans, soit une diminution de 63,4%.

À l'université, on ne dispose pas de données aussi récentes. Le Conseil supérieur de l'éducation cite cependant une étude effectuée par des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal démontrant que les adultes² constituaient la majorité de la clientèle des universités dans la période de 1988 à 1997.

« Depuis, on a observé une diminution graduelle, les adultes ne représentant plus que 47,0% des effectifs en 1999-2000, ce qui correspond à la situation de l'année 1973. », lit-on dans le document.

1. Conseil supérieur de l'éducation. *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Avril 2006.

2. À l'université, on considère comme adultes une personne de 25 ans et plus inscrite dans un programme de 1^{er} cycle.



Chacun des ateliers formule des propositions qui sont soumises à l'assemblée générale. Le cas échéant, ces propositions sont intégrées dans le programme politique du MQAF.



Une priorité du plan d'action : la formation de base

« Au Québec, les apprentissages sanctionnés d'une part par le diplôme d'études secondaires (DES) et d'autre part par le diplôme d'études professionnelles (DEP) constituent la norme sociale de référence pour définir la formation de base à acquérir par toutes les citoyennes et tous les citoyens ayant la capacité de le faire. »

Tel est l'un des principaux objectifs du Plan d'action de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue pour la période 2002-2007.

De façon très concrète, le nombre de personnes inscrites à des activités de formation de base devait augmenter annuellement de 230 000 en 2002 à 263 000 en 2007, une majoration de 33 000 personnes. Il s'agit de personnes inscrites en formation générale, en formation professionnelle ou dans un programme d'apprentissage en milieu de travail.

Le plan d'action incluait plusieurs mesures pour atteindre cet objectif, dont une campagne de promotion nationale comportant un volet régional. Les commissions scolaires étaient ainsi invitées à se donner des cibles précises d'augmentation en formation de base, y compris en alphabétisation. La création de la Semaine québécoise des adultes en formation s'inscrivait bien sûr dans cette perspective.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) prévoyait par ailleurs améliorer les services d'accueil, de référence et d'accompagnement en s'assurant que chaque centre d'éducation des adultes dispose de ressources financières à cette fin. Emploi Québec était aussi appelé à jouer un rôle à ce chapitre.

Les centres d'éducation des adultes devaient pour leur part se donner des « plans de réussite » axés sur l'augmentation du nombre d'inscriptions et la persévérance dans les

études. Cette opération devait s'accompagner notamment d'une réforme du contenu de la formation générale en éducation des adultes, qui ne doit plus être calquée sur la formation offerte aux jeunes et tenir compte « des rôles à assumer par une personne adulte dans notre société ».

Pour les personnes qui occupaient déjà un emploi mais sans disposer de qualifications particulières, le plan d'action prévoyait la création d'un programme d'apprentissage en milieu de travail.

Une autre mesure prévoyait que le ministère de l'Éducation et Emploi Québec facilite l'accès à la formation à temps partiel.

Ces mesures ont-elles été toutes mises en œuvre et les objectifs du plan d'action ont-ils été atteints? Un document gouvernemental d'octobre 2006, intitulé *Tableau de bord de la mise en œuvre des mesures du plan d'action*, affirme que, en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'adultes engagés dans des études secondaires, les cibles ont été atteintes à « 96,7 % en formation générale et à 97,5 % en formation professionnelle ». En alphabétisation, les cibles auraient été atteintes à « 96,2 % dans les commissions scolaires et à 100 % dans les organismes populaires ».

Le document évalue également l'évolution de tous les aspects du plan d'action. Ainsi, quelque 50 commissions scolaires auraient entrepris, en 2005-2006, de doter chaque centre d'éducation des adultes

d'un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Les 22 autres commissions scolaires les auraient imitées l'année suivante.

Il n'y aurait par ailleurs guère eu de progrès dans la révision des règles budgétaires des commissions scolaires afin que tous les centres d'éducation des adultes soient en mesure d'offrir davantage de formation à temps partiel. À cet égard, on en est toujours à l'étape des discussions.

En ce qui concerne la reconnaissance des acquis, on note une évolution significative. Il semble exister une réelle volonté d'inscrire le droit à la reconnaissance des acquis dans le régime pédagogique de la formation générale et de la formation professionnelle au secondaire. Une initiative similaire est attendue au collégial. Contre toute attente, même les universités semblent vouloir s'engager officiellement dans ce champ qu'elles n'ont abordé jusqu'ici qu'avec beaucoup de réticence. C'est la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec qui a donné un mot d'ordre en ce sens.

Il reste à savoir ce que pensent de tout cela les étudiants et étudiantes adultes. Les mesures du plan d'action qui ont été mises en œuvre ont-elles effectivement contribué à améliorer leurs conditions de vie et d'étude? Du point de vue des adultes, telle est la question qui importe. On aura une idée plus précise de la réponse au 5^e Colloque des adultes en formation.

Le journal du
MQAF

Ce journal est édité par le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), un organisme sans but lucratif incorporé le 5 mars 2004 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies.

Directeur
Robert Martin

Rédacteur
Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages
Valérie Laliberté

Secrétariat
Francine Veilleux

Conseil d'administration
Robert Martin, président, Université, Montréal
Richard Lafontaine, secrétaire-trésorier, CEA, Gracefield
Mylène Arsenault, Université, Sorel-Tracy
Jean-Sébastien Dufresne, Université, Brossard
Manon Dupont, CEA, Shawinigan
Frédéric Fortin, Cégep, Saint-Valérien
Francine Godin, CEA, La Tuque
Alexandre Lajoie, CEA, Alma
Marie Lecavalier, CFP, Notre-Dame de la-Salette
Annie Légaré, Cégep, Québec
Nelson Marin, CFP, Saint-Agapit
Louis Monti, Université, Montréal
Éric Plouffe, CFP, Saint-Hyacinthe
Geneviève Plouffe, Cégep, Laval
Sandrine Poirier, Cégep, Rouyn-Noranda
Philippe Rochon, CEA, Mont Saint-Louis
Denis Sylvain, Université, Montréal
Fallon-Annick Tremblay, Cégep, Charlesbourg
Annie Veilleux, Cégep, Québec
Florence Vigneault, CFP, Ste-Foy

Impression
J.G. Litho inc.

Tirage
80 000 exemplaires

1^{er} trimestre 2007

Adresse postale
Université de Montréal
Pavillon J.-A.-DeSève, bureau B-2419
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

De Montréal : 514-343-7732
De l'extérieur : 1-800-563-3678
Télécopieur : 514-343-7724
Courriel : secretariat@mqaf.qc.ca



SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION

Programme politique du MQAF

SECTION 1

Les programmes et politiques d'Emploi Québec

1a) La situation financière des étudiants adultes

Il est très difficile de mener des études avec succès quand les problèmes financiers vous tenaillent quotidiennement. C'est certainement le cas de la plupart des adultes qui retournent à plein temps aux études sous l'égide d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE). L'objectif de ces derniers – la réinsertion en emploi dans les plus brefs délais – n'est pas toujours compatible avec le temps requis pour acquérir une formation de base, soit le secondaire V ou l'équivalent. Le problème se pose plus particulièrement pour les étudiants et les étudiantes du secondaire général, qui ne sont pas admissibles au programme d'accessibilité financière aux études.

Revendication

Que les étudiants et les étudiantes du secondaire général qui retournent aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec soient transférés au régime de l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses), à la condition que les modalités suivantes soient respectées :

- L'aide consisterait en des bourses, non en des prêts
- Les barèmes de l'aide financière devraient être ajustés à la hausse pour tenir compte de la réalité des dépenses qu'encourt un étudiant ou une étudiante adulte. L'aide consentie devrait être au minimum de 1 000\$ par mois pour une personne célibataire et être augmentée en conséquence pour les étudiants et les étudiantes ayant des personnes à charge, mineures ou majeures. Cette aide devrait être indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation.
- Le calcul de l'aide ne devrait pas tenir compte des allocations familiales, des pensions alimentaires et des prestations de tout autre organisme gouvernemental comme la Société d'assurance automobile du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, etc.
- La suspension – non la fermeture – du dossier de l'aide sociale le temps que la personne est aux études, et la conservation de tous les droits qu'accorde l'aide sociale au chapitre des soins médicaux, des soins dentaires, des soins d'optométrie, etc.

1b) L'uniformisation des règles et barèmes

En plus de la prestation de base, une personne qui retourne aux études peut avoir droit à une contribution pour payer ses dépenses de transport, de gardiennage, de matériel scolaire, etc. Les règles et les barèmes de l'aide sont cependant différents d'un CLE à l'autre et l'information à ce sujet est déficiente, ce qui est inacceptable.

Revendication

Que Emploi Québec et les Centres locaux d'emploi édictent et respectent des règles précises, transparentes et uniformes dans l'ensemble du Québec pour tout ce qui concerne l'aide financière à laquelle a droit une personne qui retourne aux études.

1c) Le respect des choix des adultes

Plusieurs étudiants adultes, particulièrement ceux du secondaire général et du secondaire professionnel, effectuent un retour aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec. Dans nos colloques, les critiques ont été sévères à l'égard des agents d'Emploi Québec qui ont pour ainsi dire le dernier mot dans le choix du programme auquel une personne est autorisée à s'inscrire. Un certain nombre d'adultes sont par ailleurs obligés de s'inscrire dans un parcours de formation, faute de quoi leurs prestations d'aide sociale sont réduites.

Revendication

Que le MQAF combatte toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes souhaitant se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et leurs besoins.

1d) Un mécanisme d'appel

Les agents d'Emploi Québec et des CLE ont pour ainsi dire le droit de vie ou de mort sur les projets d'étude que leur soumettent les personnes relevant de leur juridiction et ils ne se privent pas de l'exercer. Or, il n'existe aucun mécanisme d'appel adéquat pour contrebalancer cet immense pouvoir.

Revendication

Que le MQAF revendique auprès du gouvernement du Québec qu'il crée un mécanisme d'appel indépendant pour entendre les plaintes des personnes qui estiment avoir été lésées par des décisions et des comportements inadéquats des agents d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi.

SECTION 2

Le droit à l'éducation et les droits des étudiants et des étudiantes adultes

2a) Une loi-cadre sur l'éducation des adultes

Malgré l'entrée en vigueur, en mai 2002, de la Politique québécoise d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, il demeure que l'éducation des adultes, contrairement à l'éducation des jeunes, n'est pas un droit. Au début des années 80, la Commission Jean s'était aussi penchée sur cette question et elle avait recommandé l'adoption d'une loi-cadre sur l'éducation des adultes.

Revendication

Que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur l'éducation des adultes comportant notamment les éléments suivants :

- Affirmer les principes, orientations, objectifs et priorités d'une politique globale comportant en particulier le droit d'accès à l'éducation des adultes.
- S'inscrire dans une perspective de formation continue et d'éducation permanente socialement reconnue.
- Permettre une réelle distribution des ressources éducatives; en faciliter l'accès aux

adultes par des approches, à des moments et dans les lieux correspondant à leurs besoins (milieux de vie associative, sociale, culturelle, monde du travail, monde scolaire).

- Clarifier les devoirs et les responsabilités individuels, collectifs et institutionnels, et permettre la mise en place de structures démocratiques au niveau central, dans les organismes, entreprises et institutions, ainsi que des approches démocratiques dans le processus d'apprentissage lui-même.
- Mettre en place un système de financement qui optimisera l'utilisation des ressources et favorisera la motivation des adultes pour la formation et pour l'auto formation continues.

2b) La loi sur les associations étudiantes

C'est en se regroupant, en s'organisant, que les personnes sont le mieux en mesure de défendre leurs droits et d'améliorer leur sort. Or, les étudiants et les étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel et du cégep n'ont aucune possibilité de créer leurs propres associations étudiantes; à l'université, les possibilités de le faire sont limitées. Cela est dû aux lacunes de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Revendication

Que l'Assemblée nationale amende la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de façon à permettre aux étudiants et aux étudiantes adultes des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires, des cégeps et des universités de créer leurs propres associations étudiantes accréditées.

2c) Un ombudsman de l'éducation

Le système scolaire public est lourd et complexe. Malgré la bonne volonté de la grande majorité des gens qui y travaillent, il peut arriver qu'un étudiant ou une étudiante se sente lésé dans ses droits, que ce soit relativement aux études proprement dites ou aux services qu'offre un établissement. Conscientes de cette réalité, plusieurs universités québécoises ont adopté leur propre charte des droits des étudiants. Plus encore, elles ont créé un poste d'ombudsman, qui a pour fonction d'enquêter sur les cas de déni de droit qui lui sont soumis et de proposer des correctifs aux mécanismes qui ont provoqué de telles situations. Déjà, au début des années 80, le rapport de la Commission Jean considérait que ce qui a cours dans certaines universités devrait être étendu à l'ensemble du système scolaire.

Revendication

Que le gouvernement du Québec crée un poste d'ombudsman de l'éducation.

SECTION 3

Le financement de l'éducation des adultes

Le Québec accuse toujours un retard important au chapitre de la formation de base puisque, en 2002, 24% de la population de 25 à 64 ans ne détenait pas

de diplôme d'études secondaires. Les données de Statistique Canada indiquent par ailleurs que le Québec se situe au 9^e rang parmi les provinces canadiennes pour ce qui est du taux de participation des adultes à des activités structurées d'éducation et de formation. Enfin, quoiqu'elle comporte plusieurs éléments très positifs, la Politique québécoise d'éducation des adultes, qui est en vigueur depuis mai 2002, n'aura pas d'impact positif sur le système public d'éducation des adultes si elle ne s'accompagne pas d'une augmentation significative du budget que l'État y consacre. On pense plus particulièrement à la levée des restrictions budgétaires qui limitent l'accès aux études à temps plein et à temps partiel au secondaire et aux études à temps partiel au cégep, ainsi qu'à l'amélioration des locaux et de l'équipement utilisés en éducation des adultes, qui sont trop souvent vétustes, particulièrement en formation générale au secondaire.

Revendications

3a) Que le MQAF revendique une augmentation du budget global de l'éducation des adultes afin que tout adulte qui désire effectuer des études à plein temps ou à temps partiel puisse le faire et cela, au secondaire général, au secondaire professionnel, au cégep et à l'université.

3b) Que le ministère de l'Éducation s'assure annuellement que tous les locaux et l'équipement affectés à l'éducation des adultes correspondent aux normes usuelles de salubrité, de santé et de sécurité normalement requises dans les édifices publics.

3c) Que toute augmentation du budget de l'éducation des adultes soit consacrée en priorité au secondaire compte tenu de l'ampleur des problèmes dans cet ordre d'enseignement.

SECTION 4

La nécessité d'une perspective andragogique

4a) La participation des adultes

« Préconiser la participation, lisait-on dans le Rapport Jean, c'est accepter que les étudiants adultes sont capables d'assumer eux-mêmes le projet global de leur existence et c'est également comprendre et admettre que les adultes apprennent vraiment quand ils peuvent partager avec le responsable de la formation la responsabilité de définir les besoins de formation, d'en formuler les objectifs, d'en planifier le déroulement et l'évaluation. » Vingt ans plus tard, ce propos est toujours d'actualité.

Revendication

Que le ministère de l'Éducation ainsi que tous les établissements publics d'enseignement du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université reconnaissent explicitement le droit des étudiants adultes de participer à la définition des programmes, des méthodes pédagogiques ainsi que des modes d'évaluation de l'enseignement et des enseignants, et qu'ils mettent en œuvre tous les moyens pour s'assurer qu'il en soit ainsi.

4b) Les règles de vie dans les centres d'éducation des adultes

Ceux et celles qui ont participé aux deux premiers colloques ont été estomaqués des nombreux témoignages des étudiants et des étudiantes en formation générale au secondaire au sujet de la

rigidité des règles de vie dans certains centres d'éducation des adultes des commissions scolaires. Signature forcée de contrats en vertu desquels les personnes s'engagent à un nombre limité d'absences, même pour des raisons de santé, exclusion de la classe pour une seule minute de retard, obligation d'obtenir la permission d'aller à la toilette, la liste des mesures vexatoires et incompatibles avec l'esprit même de l'éducation des adultes étonne et scandalise. Les règles strictes qu'Emploi Québec impose aux commissions scolaires qui accueillent des personnes venant de l'aide sociale ne sont probablement pas étrangères à ce phénomène.

Revendications

4b1) Que le MQAF dénonce auprès du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement et des syndicats d'enseignants les règles de vie trop sévères qui ont cours dans certains centres d'éducation des adultes, des règles qui sont incompatibles avec l'esprit même de l'éducation des adultes, qui repose sur l'autonomie des personnes, leur sens des responsabilités ainsi que leur désir et leur capacité d'apprendre.

4b2) Que les jeunes de 16 à 18 ans qui ont décroché du secondaire régulier et qui souhaitent reprendre leurs études soient regroupés dans des classes distinctes bénéficiant d'une pédagogie et de services adaptés à leurs besoins plutôt que d'être transférés dans les centres d'éducation des adultes.

4c) La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels

La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels constitue un enjeu majeur en éducation des adultes. Cette question fait également partie des priorités de la Politique québécoise d'éducation des adultes en vigueur depuis 2002. Même si on en parle beaucoup, le dossier de la reconnaissance des acquis évolue à pas de tortue, principalement en raison de l'insuffisance du financement.

Revendications

4c1) Que le MQAF revendique auprès du ministère de l'Éducation qu'il alloue à chacun des établissements publics d'enseignement du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université un budget destiné spécifiquement à la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.

4c2) Que le MQAF revendique auprès du ministère de l'Éducation la création d'un bureau de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels dans chacun des trois ordres d'enseignement. Ce bureau aurait pour fonction de fournir aux établissements l'expertise en reconnaissance des acquis et d'en assurer l'accès et la coordination.

SECTION 5

Des mesures particulières pour des situations particulières

5a) L'enseignement à distance et l'autodidactie

Parce qu'ils sont éloignés des établissements, que leur disponibilité est restreinte ou tout simplement par choix, maints adultes optent pour l'enseignement à distance ou même l'autodidactie. Pour des raisons qu'il devra expliquer publiquement, Emploi Québec refuse d'accorder une aide financière aux adultes qui souhaitent se prévaloir de ces possibilités pour

effectuer leurs études secondaires, ce qui compromet leur accès aux études.

Revendication

Que le MQAF revendique auprès d'Emploi Québec qu'il reconnaisse aux personnes qui souhaitent effectuer leurs études secondaires à distance ou en autodidactie les mêmes droits que celles qui font ces mêmes études en classe.

5b) Des classes pour les monoparentaux

Les mères et les pères monoparentaux font face à des problèmes particuliers au regard de l'accès aux études secondaires et collégiales. Pour tenir compte de cette situation, certains projets pilotes ont regroupé ces personnes afin de leur offrir des horaires et des services particuliers. Les personnes qui ont bénéficié de ce service ne tarissent pas d'éloges sur sa pertinence.

Revendication

Que le ministère de l'Éducation étende à toutes les commissions scolaires les projets pilotes de regroupement des mères et des pères monoparentaux afin qu'ils bénéficient d'horaires et de services adaptés à leur situation particulière.

SECTION 6

De l'information manquante

6a) Un répertoire national des ressources en éducation

Il existe de nombreuses ressources en éducation des adultes qui ne sont pas utilisées parce qu'elles sont méconnues, dispersées et difficiles à repérer. Ce problème limite à l'accès aux études.

Revendication

Que le MQAF crée un répertoire national des ressources en éducation des adultes dans les trois ordres d'enseignement, incluant les services d'accueil, de référence, d'orientation et d'encadrement, et que ce répertoire soit accessible par internet et une ligne téléphonique 800.

6b) D'autres adultes dans une situation économique précaire

Parmi les adultes qui effectuent un retour aux études, hormis ceux qui y accèdent par les programmes d'Emploi Québec et les GLE, nombreux sont ceux qui vivent dans une situation économique précaire. L'importance de ce phénomène est cependant difficile à évaluer, car il n'existe pas de données à ce sujet.

Revendication

Que le MQAF demande au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de financer une étude sur les besoins socio-économiques des étudiants et des étudiantes adultes et d'en confier la réalisation à un organisme indépendant.

GRANDS PARTENAIRES

Bibliothèque
nationale

Québec 

 Institut de coopération
pour l'éducation des adultes



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

ageefep 
Association générale des étudiants
et étudiantes de la Faculté
de l'éducation permanente

PARTENAIRES MAJEURS

Université 
de Montréal
Faculté de l'éducation permanente





PARTENAIRES

 Commission
scolaire
de Montréal

Éducation,
Loisir et Sport
Québec 



 fneeq  CSN

 Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec
FTQ

